NEUVIÈME ANNÉE.
(23e de la collection.)

(N° 4) Samedi 22 janvier [illegible]

BIBLIOGRAPHIE
DE LA FRANCE,
OU
JOURNAL GÉNÉRAL
DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE.

Le prix de l'abonnement est de 20 francs avec les *Tables*, qui sont au nombre de trois, savoir : *Table alphabétique des ouvrages*, *Table alphabétique des auteurs* et *Table systématique des ouvrages*.

LIVRES FRANÇAIS.

281. ŒUVRES *de Bossuet, évêque de Meaux, revues sur les manuscrits originaux et les éditions les plus correctes.* Tome XLIIIe (et dernier). In-8° de 30 feuilles cinq huitièmes. Imp. de Lebel, à Versailles.

Ce quarante-troisième volume contient : 1° *Avertissement des éditeurs* ; 2° (sous le titre de *Mélanges*) *Sur les trois Magdeleine*, *Reponse à une consultation de Jacques II*, *Sentiment sur deux questions* (proposées par le roi Jacques II), *Lettre au cardinal de Janson*, *Preuves du sentiment de l'évêque de Meaux sur la déclaration du roi d'Angleterre*, *Discours de réception à l'Académie française* (et Réponse de Charpentier) ; 3° *Discours de réception à l'Académie française par l'abbé, depuis cardinal de Polignac* (qui y remplaçait Bossuet) ; 4° *Réponse de l'abbé de Clérambault* ; 5° *Oraison* [illegible] *re de Bossuet par le père Delarue* ; 6° *Table des ouvrages de Bossuet* (par classes) ; 7° *Table générale* (analytique et alphabétique) *des matières*.

Cette table des matières remplit les pages 95 à 480. Pour les renvois aux volumes, il était impossible d'employer les lettres de l'alphabet ; les chiffres romains auraient occasionné des méprises pour les articles Adrien I, II, III, IV VI, etc etc. On a donc employé, pour l'indication des volumes, des chiffres penchés (comme le caractère italique) et d'un œil plus gros, ce qui prévient toute confusion.

282. LETTRES *inédites de Bossuet, évêque de Meaux*. In-8° de 4 f[lles]. Imp. de Lebel, à Versailles. — A Versailles, chez Lebel ; à Paris, chez le Normant, chez Pillet aîné, chez Brunot-Labbe, etc. Prix . 1—50

Ces lettres n'ayant été découvertes que lorsque l'impression de la table des matières des *Œuvres de Bossuet* était presque toute terminée, n'ont pu être comprises dans l'edition donnée par M. Lebel, en quarante-trois volumes in-octavo. Elles sont au nombre de soixante-dix ; deux sont adressées à la mère de Bellefonds, carmélite ; une à la mère de Jarnac ; une à Charles Perrault ; et soixante-six à Mme de Beringhen, abbesse de Farmoutiers.

283. ŒUVRES *complètes de J. J. Rousseau, citoyen de Genève.* Edition ornée de gravures. Tome XVe. In-12 de 15 f[ll] et demie, plus un pl. Imp. de Cellot à Paris. — A Paris, chez Mme Perronneau et chez Guillaume et Ce. Prix . . . . 3—50
Papier vélin . . . . 7—0

Ce volume appartient à l'édition en vingt-deux volumes in-12 ; il contient : 1° une *Notice sur les ouvrages de J. J. Rousseau relatifs à la musique*, signée : V. D. M. ; 2° le commencement du *Dictionnaire de musique* (A—L).

284. MÉMOIRE *pour servir à une nouvelle histoire de Louis XII, le*

père du peuple. In-8° de 28 f[lles]. Imp. de F. Didot, à Paris. — A Paris, chez F. Didot, chez Delaunay, chez Mongie aîné.

285. CORRESPONDANCE *entre un Anglais et un Français*, relative à l'état actuel de leurs nations, et aux différens partis qui les divisent; contenant une *Relation exacte du massacre de Manchester*, l'*Acte d'installation du second congrès de la république de Venezuela*, et l'*Histoire du théâtre français que l'on essaya d'établir à Londres en* 1749, *et que l'on y a clandestinement établi en* 1813; publiée par Ricord aîné, ancien officier supérieur. In-8° de 19 feuilles cinq huitièmes. Imprim. de Baudouin, à Paris. — A Paris, chez J. Brianchon, et chez Ponthieu.

286. CHRONIQUE *française*. Par un Anglais. In-8° de 7 f[lles], plus une planche. Imp. de M[me] Jeunehomme-Cremière, à Paris. — A Paris, au Palais-Royal, chez Pélicier, chez Corréard, chez Chaumerot jeune, chez Delaunay, chez Ladvocat, chez M[me] Moult.

287. OEUVRES *choisies de d'Aguesseau, chancelier de France* (frontispices pour les six volumes des). In-8° d'une feuille et demie. Impr. de Fain, à Paris. — A Paris, chez Et. Ledoux, rue Guénégaud, n. 9.

M. Lefèvre ayant vendu à M. Ledoux toute l'édition faite il y a trois mois (V. numéro 3786 de 1819), ce dernier a fait faire de nouveaux frontispices, en son nom, et avec le millésime de 1820. Le prix des six volumes est de 36 fr.

288. TROISIÈME VOYAGE *de Cook*, ou *Voyage à l'Océan pacifique, ordonné par le roi d'Angleterre, pour faire des découvertes dans l'hémisphère nord, pour déterminer la position et l'étendue de la côte ouest de l'Amérique septentrionale, sa distance de l'Asie, et résoudre la question du passage au nord; exécuté sous la direction des capitaines Cook, Clark et Gore, sur les vaisseaux* la Résolution *et* la Découverte, *en* 1776, 1777, 1778, 1779 *et* 1780. Traduit de l'anglais par M. D***. Quatre vol. in-8°, ensemble de 114 f[lles] et demie. Impr. de Leblanc, à Paris. — A Paris, chez Raymond, rue de la Bibliothèque, n. 4.

Ne se vend qu'avec les deux autres voyages. La collection forme 18 volumes in-octavo.

289. EXPOSÉ *des faits qui ont précédé et suivi la cession de Parga;* ouvrage écrit originairement en grec par un Parganiote, et traduit en français par un de ses compatriotes; publié par Amaury-Duval, membre de l'Institut, etc. In-8° de 6 f[lles]. Imprim. de P. F. Dupont, à Paris. — A Paris, au dépôt bibliographique, rue de Choiseul, n. 3; et chez Brissot-Thivars, chez Corréard. Prix . . . . 2—50

290. BEAUTÉS *de l'histoire de Paris*, ou *Précis de ce qu'il y a de plus intéressant dans les annales de cette superbe capitale, l'origine de ses monumens, des particularités sur plusieurs de ses rues*, etc.; rédigé par P. J. B. Nougaret. In-12 de 22 f[lles] cinq sixièmes, plus huit estampes. Imp. de Imbert, à Paris. — A Paris, chez Tourneux, rue Gît-le-Cœur, n. 4. Prix . . . . 4—0

291. COLLECTION *complète des ouvrages publiés sur le gouvernement représentatif et la constitution actuelle*, ou *Cours de politique constitutionnelle.* Par M. Benjamin Constant. VII[e] et VIII[e] parties : deux cahiers in-8°, ensemble de 36 f[lles] et demie. Impr. de Chanson, à Paris. — A Paris, chez Bechet aîné; à Rouen, chez Bechet fils. Prix . . 8—0

292. UN MOT *sur l'inaliénabilité des droits politiques de MM. les électeurs, tuteurs de la nation.* In-8° d'une feuille. Impr. de Brasseur aîné, à Paris.

293. PROJET *de loi sur les élections.* Par M. le cardinal de la Luzerne. In-8° de 2 feuilles. Imp. de Egron, à Paris. — A Paris, chez A. Egron, chez le Normant, chez Pichard.

294. COUP-D'ŒIL *sur l'état politique de l'Europe en* 1819. Par M. Camille Paganel, avocat à la cour royale de Paris. Deuxième édition. In-8° de 6 feuilles trois quarts. Impr. de Dupont, à Paris. — A Paris, chez Brissot-Thivars. Prix . . . . 2—0

La première édition, anonyme, a été annoncée sous le numéro 4328 de 1819.

295. PETIT COURS *d'agriculture.* Par E. B. de Lépinois. In-8° de 15 feuilles trois quarts, plus quatre tableaux. Imp. de Lebeau, à Provins; à Paris, chez Audot.

296. RAPPORTS, *descriptions et plans de la machine à vapeur à double pression de Humphrey Edwards, ingénieur-mécanicien, bréveté d'importation et de perfectionnement, membre de la Société d'encouragement.* In-4° de 2 feuilles et demie, plus 2 planches. Imp. de veuve Scherff, à Paris.

Les planches sont extraites du *Bulletin de la Société d'encouragement.*

297. TABLES *de comparaison pour connaître le degré vrai des eaux-de-vie et esprits.* Par C. F. P. Del***, vérificateur du contentieux de l'administration des contributions indirectes. In-18 de 3 f^lles^. Impr. de Dupont, à Paris. — A Paris, chez l'Auteur, rue du Faubourg-du-Temple, n. 9. Prix. . . . . 1—25

298. LA MORT *de Charles Ier, ou les Régicides anglais;* tragédie en cinq actes. Par Boutroux. In-8° de 3 f^lles^ et demie. Imprim. de P. Didot aîné, à Paris. — A Paris, chez Mme Huet. Prix . . . . . . 2—0

299. LES VISITES *à Momus;* folie-vaudeville en un acte. Par MM. Francis, Gabriel et Armand; représentée sur le théâtre des Variétés, le 31 décembre 1819. In-8° de 2 feuilles un quart. Impr. de Porthmann, à Paris. — A Paris, chez Mme Huet. Prix . . . . 1—25

300. LA FRANCE *en mil huit cent vingt.* In-8° d'une demi-f^lle^. Imp. de le Normant, à Paris.

Signé: Porion. En vers français, avec une traduction en vers latins en regard.

301. HISTOIRES *et paraboles du père Bonaventure.* Nouvelle édition. In-18 de 7 f^lles^. Imp. de A. Delalain, à Paris. — A Paris, chez A. Delalain.

302. LES CONFESSEURS *de la foi dans l'église gallicane, à la fin du* 18e *siècle;* ouvrage rédigé sur des Mémoires authentiques par l'abbé Carron. Quatre volumes in-8°, ensemble de 130 feuilles cinq huitièmes. Imprimerie de Adrien Leclère, à Paris. — A Paris, chez Ad. Leclère. Prix . . . . 20—0

303. SAINT LOUIS, *Henri IV, Louis XIV, Louis XVI et Louis XVIII;* morceaux d'histoire bourbonnienne, dédiés aux heureux sujets de S. M. Louis XVIII, et suivis de *Quelques Pensées.* Par Aug. Hus. In-8° d'un quart de feuille. Imp. de P. N. Rougeron, à Paris. — A Paris, chez le libraire vis-à-vis le passage du Panorama.

304. PRÉCIS *de Marie-Auguste-René Bisconti contre Marionote Dumini, veuve Bellas; Mimi Dumini, femme Parent; Charles Parent, inspecteur de la poste aux lettres, et le libelliste; griefs d'appel, réplique, défenses,* etc. In-8° de 5 feuilles et demie. Imprim. de Dentu, à Paris.

Ne se vend pas

305. Dépôt *bibliographique, rue de Choiseul, n.* 3; troisième catalogue d'un partie de livres rares et précieux des premiers tems de l'imprimerie, manuscrits, etc., etc., la plupart reliés en maroquin ou en cuir de Russie, et qui viennent d'être exposés en vente à prix fixe, dans les salles du Dépôt bibliographique. In-8° d'une feuille un quart. Imp de Dupont, à Paris.

Daté de décembre 1819.

306. Tableau *des boulangers de Paris pour l'exercice de l'an* 1819, précédé des *Arrêtés, Ordonnances* et *Instructions* concernant le commerce de la boulangerie de Paris. In-12 de 8 feuilles un sixième. Impr. de Lebègue, à Paris.

307. Etrennes *de Bourbon-Vendée et du département, année* 1820. In-18 de 3 f^lles^. Imp. de Ferré, à Bourbon-Vendée.

308. Annuaire *du département de l'Aisne pour l'année* 1820. Par Miroy-des-Tournelles. Dixième année. In-8° de 14 f^lles^ un quart. Imp. de Moureau fils, à Saint-Quentin. — A Saint-Quentin, chez Moureau fils. Prix . . . . 1—75

309. Annuaire *de Verronais, imprimeur-libraire à Metz*, etc. Dix-septième année. In-18 de 8 feuilles un quart. Imprimerie de veuve Verronais, à Metz. Prix . . . . 1—50

310. Almanach *historique du département de l'Yonne et de la ville de Sens pour l'année grégorienne et bissextile* 1820. In-24 de 3 feuilles et demie. Imp. de Tarbé, à Sens.

311. Catalogue *des livres de fonds et d'assortiment qui se trouvent chez Mme veuve Lepetit, libraire, rue Hautefeuille, n.* 30, *à Paris*. In-8° de 2 feuilles et demie. Imp. de Feugueray, à Paris.

312. La journée *du chrétien sanctifiée par la prière et la méditation*. In-18 de 8 f^lles^. Imp. de Leclercq, à Arras.

313. Un mot *sur la mort de M. Collignon, ex-procureur du roi à Altkirch, conseiller à la cour royale de Bastia*. In-8° d'une demi-f^lle^. Imp. de Decker, à Colmar.

Signé : Collignon, président du tribunal de Neufchâteau.

314. Essai *sur la greffe de l'herbe, des plantes et des arbres*. Par M. le baron de Tschudy, bourgeois de Glaris. In-8° de 4 feuilles, plus une planche. Imp. de Antoine, à Metz (1819).

315. Société *pour l'encouragement de l'enseignement élémentaire dans le département de la Moselle : Réglement de la Société des dames : Réglement de l'école gratuite des jeunes filles*. In-8° d'une feuille. Imp. de Mme veuve Verronais, à Metz.

316. Lettre *sur l'utilité des journaux politiques publiés dans les départemens, et par occasion sur celui qui pourrait exister à Marseille*, suivie d'*Un mot sur les missionnaires*, par Alph. R. In-8° de 2 feuilles et demie. Imp. de Ricard, à Marseille. — A Paris, chez Brissot-Thivars et chez Bechet aîné; à Marseille, chez Camoin frères.

317. Réponse à la *Lettre sur l'utilité des journaux politiques publiés dans les départemens, et par occasion sur celui qui pourrait exister à Marseille, suivie d'un Mot sur les missionnaires, par Alph. R.*, réfutée par le chevalier Laget de Podio, ancien procureur du roi à Aix, avocat à Marseille, petite rue Jérusalem, n. 7. In-8° d'une feuille trois quarts. Imp. de Ricard, à Marseille. — A Paris, chez Petit et chez le Normand; à Marseille, chez Chardon, et chez Masvert.

318. **Réponse** *à la lettre du sieur Alp. R. contre les missionnaires ;* renfermant des *Réflexions sur la peste de* 1720, pour faire connaître les pieux motifs de la mission de 1820. Par MM. S. R. In-8° d'une f^lle^. Imp. de Dubié, à Marseille.

319. **Remarques** *sur les missionnaires ;* par F. E. R***. In-8° d'une feuille et demie. Imp. de Achard, à Marseille. — A Paris, chez Lecointe et Durey ; à Marseille, chez Mme Clavel.

Pour les missionnaires.

320. **Discours** *prononcé par M. le président de l'académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, lors de son installation, le premier décembre* 1819 ; *imprimé par délibération de l'académie.* In-8° de trois quarts de feuille. Imp. de Frantin, à Dijon.

321. **Mémoire** *présenté à MM. les députés, au nom de M. Delrue, ancien capitaine des ouvriers militaires de la marine, retraité avec le grade honorifique de chef de bataillon, mais avec la pension inférieure à celle d'un garçon de bureau.* In-8° d'une feuille et demie. Impr. de veuve Scherff, à Paris.

322. **A mm.** *les députés des départemens, le sieur Hulin, ex-avocat.* In-4° de 2 feuilles. Imp. de Lefèbvre, à Paris.

323. **Appel** *à la raison publique sur les dangers qui nous menacent.* Par M. Haken. In-8° de 4 f^lles^. Imprim. de Poulet, à Paris. — A Paris, chez Delaunay, chez Pélicier, chez Mongie aîné. Prix . . . 1—0

324. **Les provinces** *de la Plata érigées en monarchie;* considérations politiques par le C... de S... In-8° d'une feuille. Imp. de Migneret, à Paris. — A Paris, chez Bleuet, rue Dauphine, n. 18.

325. **Lettres** *de deux jeunes amies,* ou *les Leçons de l'amitié ;* ouvrage destiné à l'instruction et à l'amusement des jeunes personnes. Par Mme Mallès de Beaulieu. Deux volumes in-12, ensemble de 24 feuilles et demie. Imp. de Guedon, à Meaux. — A Paris, chez Blanchard. Prix 6—0

326. **Leis magnans**, pouemo didactique en quatre chants, eme de Notos, de la coumpousitien de M. Diouloufet. — *Les vers à soie*, poëme didactique en vers provençaux, avec des Notes. Par M. Diouloufet, sous-bibliothécaire d'Aix. In-8° de 8 f^lles^ trois huitièmes, plus une figure. Imp. de Pontier, à Aix. — A Aix, chez Pontier.

327. **Grégoire** *à Tunis*, ou *les Bons effets du vin*, vaudeville en un acte. Par MM. Leblanc et ***; représenté sur le théâtre de l'Ambigu-Comique, le 25 décembre 1819. In-8° de 2 f^lles^. Imp. de Boucher, à Paris. — A Paris, chez Barba. Prix . . . . 0—75

328. **Instructions** *sur la santé des femmes enceintes et sur les moyens de la conserver*, suivies de l'emploi d'un nouveau médicament propre à faciliter et accélérer l'accouchement. Par L. Bordot. In-12 de 9 f^lles^ un sixième. Imp. de Migneret, à Paris. — A Paris, chez Crevot, et chez l'Auteur, rue de Richelieu, n. 49. Prix . . . . 2—50

329. **Du thé**, ou *Nouveau traité sur sa culture, sa récolte, sa préparation et ses usages* Par F. Marquis jeune, marchand de thés de S. A. R. Monsieur, comte d'Artois. In-8° de 4 f^lles^ un quart, plus des pl. Imp. de le Normant, à Paris. — A Paris, chez Nepveu, chez Audot, chez F. Marquis, passage des Panoramas. Prix . . . . 5—0

330. BIBLIOTHEQUE *choisie pour les dames*; rédigée par Mme Dufrénoy. Tomes VII, VIII et IX (de la seconde série). Trois volumes in-18, ensemble de 22 feuilles. Imprimerie de P. Didot aîné, à Paris. — A Paris, chez Lefuel. Prix pour les souscripteurs . . . . . 9—0
Pour les autres personnes . . . . 12—0

331. PLANS RAISONNÉS *de toutes espèces de jardins*. Par G. Thouin. Neuvième livraison. In-folio de cinq pl. (sans texte). A Paris, chez l'Auteur, rue du Jardin-du-Roi, n. 8; chez Vilquin; chez Treuttel et Würtz; chez Pélicier; chez Vallardi; chez Salmon. Prix en noir 7—50
Colorié . . . . 15—0

332. MÉMOIRES *pour servir à l'histoire de la maison de Condé*. Tome Ier. In-8° de 21 flles trois quarts, plus deux portraits et des *fac simile*. Imp. de Boucher, à Paris. — A Paris, chez l'Éditeur, rue des Bons-Enfans, n. 34. Prix . . . . 9—0

333. ELÉMENS *du droit naturel* par Burlamaqui, et *Devoirs de l'homme et du citoyen tels qu'ils lui sont prescrits par la loi naturelle*; traduits du latin de Puffendorf par Barbeyrac, avec les *Notes* du traducteur et le jugement de Leibnitz. Nouvelle édition. In-8° de 28 flles un huitième. Imp. de Belin, à Paris. — A Paris, chez Janet et Cotelle. Prix 6—50

334. ABRÉGÉ *de l'histoire générale des voyages, contenant ce qu'il y a de plus remarquable, de plus utile et de plus avéré dans les pays où les voyageurs ont pénétré; les mœurs des habitans, la religion, les usages, arts et sciences, commerce et manufactures*. Par J. F. Laharpe. Nouvelle édition, revue et corrigée avec le plus grand soin, et accompagnée d'un atlas in-folio. Vingt-quatre volumes in-8°. (Prospectus). In-8° d'un quart de feuille. Impr. de Crapelet, à Paris. — A Paris, chez Etienne Ledoux, rue Guénégaud, n. 9.

Cette édition sera revue par M. Eyriès. Elle sera publiée en six livraisons de quatre volumes. La première livraison paraîtra en mars prochain, et les autres se succèderont toutes les six semaines, de manière que l'ouvrage sera achevé pour la fin de novembre 1820.

Le prix de chaque livraison est de 24 fr., payables en retirant les quatre volumes, pour les personnes qui souscriront d'ici à la mise en vente de la deuxième livraison; après quoi le prix sera de 28 fr.

L'atlas, un volume in-folio cartonné, avec les cartes coloriées, sera délivré *gratis* avec l'une des dernières livraisons.

Nota. Cet atlas se vendra séparément 30 fr.

335. HISTOIRE *du bas-empire, commençant à Constantin-le-Grand*. Par Ch. Lebeau. Tomes III et IV. Deux vol. in-8°, ensemble de 73 feuilles trois huitièmes. Imp. de Didot jeune, à Paris. — A Paris, chez Tenré, rue du Paon-Saint-André, n. 1. Prix . . . . 12—0

L'édition aura 13 volumes, voyez numéros 3062 et 3407 de 1819.

336. ARCHIVES *du christianisme au dix-neuvième siècle*. Janvier, troisième année. In-8° de 2 feuilles et demie. Imp. de Poulet, à Paris.
Prix de l'abonnement annuel, pour la France, ... 6—0
Pour la Suisse, ... 7—0
Les Pays-Bas et l'Angleterre . . . . 9—0
Au bureau des *Archives*, rue Neuve-Saint-Martin, n. 3.

337. BULLETIN *de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale*. Dix-huitième année, octobre 1819, n° CLXXXIV. In-4° de 4 feuilles, plus une planche. Impr. de Mme Huzard, à Paris.

Il paraît par mois un cahier plus ou moins gros, souvent accompagné de planches.

338. BULLETIN *des sciences*. Par la Société philomatique de Paris. Livraison d'octobre. In-4° de 2 feuilles. Impr. de Plassan, à Paris. — A Paris, chez Méquignon-Marvis.

Il paraît par mois un cahier. Le prix de l'abonnement annuel est de . . . . 14—0
Pour Paris . . . . 13—0

339. Journal *d'éducation ;* publié par la Société formée à Paris pour l'amélioration de l'enseignement élémentaire. Cinquième année. N° Ier, octobre 1819. In-8° de 4 feuilles trois quarts. Impr. de Fain, à Paris. — A Paris, chez L. Colas.

Prix de l'abonnement annuel . . . . 20—0

340. Journal *de l'enregistrement et des domaines ;* rédigé par une Société d'employés supérieurs de l'administration des domaines et forêts. N° DCCLX, 21 décembre 1819.

N° DCCLXI, 1er janvier 1820.

N° DCCLXII, 11 janvier.

In-8° chacun d'une feuille. Imp. de Moreaux, à Paris.

Il paraît un numéro d'une feuille les 1, 11, 21 de chaque mois. L'abonn. annuel est de 18—0
Six mois . . . . 10—0
Trois mois . . . . 6—0

On souscrit rue de la Michodière, n. 12.

341. Journal *de pharmacie et des sciences accessoires ;* rédigé par MM. E. J. B. Bouillon-Lagrange, C. L. Cadet, L. A. Planche, P. F. G. Boullay, J. P. Boudet, J. J. Virey, J. Pelletier, A. Vogel. Sixième année, N° Ier, janvier 1820. In-8° de 3 feuilles. Imprim. de Fain, à Paris. — A Paris, chez L. Colas.

Prix de l'abonnement annuel, pour toute la France . . . . 15—0
Pour les pays étrangers . . . . 16—0

342. Journal *des notaires et des avocats.* Par Rippert jeune. Tome XVII, novembre 1819. In-8° de 4 feuilles. Imp. de Moreaux, à Paris.

Il paraît par mois un cahier de 4 feuilles. L'abonn. annuel est de . . . . 15—0

A Paris, chez l'Auteur, rue Saint-Honoré, n. 315.

343. Revue *médicale, historique et philosophique ;* par MM. V. Bally, Bellanger, F. Berard, Bestieu, Bousquet, Delpech, Desportes, Double, Dunal, Esquirol, Gasc, Giraudy, Jadioux, Laurent, Nicod, Prunelle, Rouzet. Première année (1820). Ire livrais. In-8° de 16 feuilles un quart. Imp. de Feugueray, à Paris.

Prix de l'abonnement annuel, pour Paris . . . . 22—0
Pour les départemens . . . . 24—0

A Paris, chez Gabon et chez Bechet.

344. La ruche *provençale ;* recueil littéraire. Deuxième année, IIe livraison. In-8° de 2 feuilles et demie. Imp. de Achard, à Marseille.

Prix de l'abonnement à douze livr., pour toute la France . . . . 15—0

A Marseille, chez Achard.

SOUSCRIPTIONS.

345. Bibliothèque historique. IIIe cahier du tome XII (V. n° 102).

Conservateur (*le*). N° LXVIII (105).

Journal *des dames et des modes.* XXIVe année, nos III et IV (107).

Lettres *normandes.* N° VIII du tome IX (297).

Lycée *français.* N° II du tome III (109).

Mémorial *universel de l'industrie.* N° IV (110).

Minerve française. N° CII (112).

LIVRE LATIN.

346. Ordo; etc. In-12 de 4 f^{lles} un douzième. Imprim. de Pontier, à Aix.

LIVRE ITALIEN.

347. Le notti romane del conte Alessandro Verri. Deux volumes in-12, ensemble de 26 feuilles. Impr. de Crapelet, à Paris. — A Paris, chez Lefèvre. Prix . . . . 6—0

LIVRE FRANÇAIS-PORTUGAIS.

348. Grammaire *portugaise divisée en quatre parties, dont la première traite de la prononciation; la seconde, des différentes espèces de mots; la troisième, de la syntaxe, et la quatrième, de l'orthographe, de la ponctuation et de la prosodie*, avec un *Appendice* contenant des remarques diverses; suivie d'un *Cours de thêmes*, d'un *Choix de morceaux en prose* et d'un *Traité de versification*. Par Hamonière. In-12 de 20 f^{lles}. Imprimerie de P. N. Rougeron, à Paris. — A Paris, chez Théophile Barrois fils. Prix. . . . . 4—50

LIVRE ALLEMAND.

349. Das paradis, etc. (*le Paradis ou les Premiers Hommes, lecture pour l'enfance et pour la jeunesse; par un de leurs amis en Alsace*). In-12 de 4 feuilles un sixième. Imp. de Silbermann, à Strasbourg.

GRAVURES.

52. *Recueil d'anatomie portatif*, seconde partie. —A Paris, chez Pauquet, rue Neuve-Saint-Étienne, n. 9.

53. *La Force de l'équilibre.*, caric. color. — *L'Indépendant*, id. — A Paris, chez Lacroix, rue du Four-Saint-Germain, n. 66.

54. *Recueil de machines, instrumens et appareils qui servent à l'économie rurale*, 3e livraison. — A Paris, chez Leblanc, rue de Crussol, n. 15.

55. *Aux Mânes du duc de Montebello*, lith. par Berthomé.— A Paris, chez Lacroix, rue du Four, n. 66.

56. *Echelle du mariage*. — A Paris, chez Susse, passage des Panoramas.

57. *Ne rouvrez pas l'abyme des révolutions*, caric. lith. color.—*Ils voudraient la violer, mais la chambre est ouverte*; id. (noire). — A Paris, chez Langlumé, rue de l'Abbaye, n. 4.

MUSIQUE.

31. *Etrennes faciles aux demoiselles*, ou *Choix de dix-huit morceaux faciles, graduels et soigneusement doigtés*, pour le piano, par F. Mircki.— A Paris, chez Carli, boulevart Montmartre, n. 14. Prix. . . . 6—0

32. *Si je ne l'aimais pas!* romance par Moreau. — A Paris, chez Carli. Prix . . . . 1—25

33. *Il faut céder*, par V. F. Jadin.— A Paris, chez V. F. Jadin, cul-de-sac des Bourdonnais, n. 8. Prix . . . . 1—50

34. Trois *Duos* concertans pour deux flûtes. Œuvre XXXIV. 5e livraison de duos, par L. Doucet. — A Paris, chez Simon Richaud, rue Grange-Batelière, n. 7. Prix. . . . . 9—0

35. Trois *Fantaisies* pour harpe et flûte, par id. Idem. Prix . 6—0

36. *Fantaisie* pour piano et flûte, par id. Idem . . . . 4—50

37. *Premiere fantaisie* pour piano. Œuvre II, par L. Niedermager. Idem. Prix . . . . 4—50

38. *Seconde Fantaisie*, id. Œuvre III, par id. Idem. Prix. . 4—50

39. *O Piscator dell'onda*, 7e fantaisie pour piano et cor, ou violon, par F. Duvernay. Idem. Prix. . . . . 4—50

40. Trois *Duos* dialogués pour deux violons, par F. Dupierge. Idem. Prix . . . . 9—0

41. *Fantaisie* pour le piano-forté, par L. D. F. Dumouchel — A Paris, chez L. D. F. Dumouchel, rue Coquenard, n. 17. Prix 1—50

42. *Olympie*, air avec récitatif, arrangé pour la harpe ou le piano, par Alex. Piccini, no VIII. — A Paris, chez Mlle Erard, rue du Mail, n. 13. Prix . . . . 3—0

43. *Idem*, no IX. Idem. Prix . . . . 9—50

SOUS PRESSE,

Pour paraître incessamment chez F. Janet, libraire, rue Hautefeuille, n. 10.

Don Sébastien, roi de Portugal; roman historique, traduit de l'anglais de miss Anna-Maria Porter.

VARIÉTES.

Pendant qu'à Limoges on faisait une édition des *Œuvres choisies de Servan* (V. no 4235 de 1818), on en imprimait aussi une à Liége. Cette dernière édition a été, en partie, introduite en France, et c'est pour les exemplaires parvenus en France qu'ont été fabriquées les 24 pages annoncées sous le no 1823 de 1819. Ce n'est point pour rajeunir une édition ancienne que cela a été fait : l'édition n'est qu'étrangère ; il y manquait une *Notice*, on l'y a ajoutée ; et, en même tems, on a fait de nouveaux frontispices.

☞ Un des journaux quotidiens de Paris, du 8 décembre 1819, attribue à S. Exc. Mirza-Aboul-Hassan-Khan, ambassadeur extraordinaire de Perse, que nous avons vu quelque tems à Paris, et qui est aujourd'hui à Londres, un ouvrage intitulé : *Voyage du prince persan Mirza-Aboul-Taleb-Khan*, etc., dont une nouvelle traduction française, d'après une version anglaise, a paru en 1819. Un journal anglais du 4 janvier 1820, sur la foi du journal de Paris, met l'ouvrage de Mirza-Aboul-Taleb-Chan sur le compte de Mirsa-Aboul-Hassan-Khan. L'erreur vient originairement de la ressemblance dans les deux noms, ressemblance qui existe pour les personnes à qui la langue persanne est inconnue ; tandis que le changement d'un seul mot établit une grande différence entre les deux individus.

Cette confusion a d'autant plus blessé S. Exc. l'ambassadeur persan, que dans le même article où on lui attribue l'ouvrage de son presque homonyme, on rappelle des observations injurieuses pour la nation et pour les dames françaises.

S. Exc. ayant fait ses réclamations, le journaliste de Londres les donna dans sa feuille du 6 janvier. Voici la lettre que le secrétaire de l'ambassade persanne a écrite, au même sujet, à un orientaliste de Paris :

« Monsieur et ami,

» Vous avez dû recevoir inclus dans la lettre en persan que vous

» écrivit S. Exc. le paragraphe du journal anglais *The Morning-Herald*,
» du 4 janvier 1820.

» C'est avec le plus grand étonnement que S. Exc. vit que ce passage lui » est attribué, comme supposé extrait d'un ouvrage écrit par elle-même. » Il est vrai que S. Exc. se propose de faire traduire et publier une rela- » tion de ses voyages en Europe; mais cet ouvrage, loin d'avoir été livré » à la presse, n'est pas même encore terminé. S. Exc. ne croit pas de- » voir réfuter les erreur grossières contenues dans ledit article; il suffira » de dire qu'elle les désavoue entièrement, et que tout y est absolument » contraire à la haute opinion qu'elle a conçue pour la nation française, » dont elle n'a reçu que des marques de prévenance et d'attention. S. Exc. » espère, Monsieur et ami, que vous ferez rectifier cette erreur dans » le plus court délai, en faisant insérer ma lettre dans un journal français » quelconque.

» L'extrait rapporté dans les papiers anglais fut écrit par Mirza-Aboul- » Taleb, Indien qui parcourut l'Europe il y a environ quinze ou vingt » ans, qui n'a jamais été en Perse, et dont l'ouvrage contient d'ailleurs » beaucoup d'autres erreurs. Bien loin de partager l'opinion émise par » ce voyageur, ce sera toujours avec la plus vive satisfaction que S. Exc. » se plaira à payer son tribut de justice et d'admiration pour la modestie » et l'amabilité qui caractérisent les dames françaises.

» Inclus le paragraphe du *Morning-Herald* de ce jour, où vous verrez » l'empressement des journaux anglais à rectifier l'erreur commise envers » S. Exc.

» Votre sincère ami MIRZA-MEHEMMED-ALI,
1er *secrétaire de l'ambassade persanne à Londres.*

» Londres, le 6 janvier 1820. »

ORDONNANCES DU ROI.

I.

LOUIS, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre:

A tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Vu nos ordonnances des 28 décembre 1814 et 3 juillet 1816: la première concernant le régime administratif de l'imprimerie royale et la liquidation de l'ancienne imprimerie; la seconde concernant les caisses de retraites des employés et ouvriers de l'imprimerie royale, et les règles à suivre dans la liquidation de leurs pensions;

Vu les dispositions des lois de finances des 25 mars 1817 et 15 mai 1818, concernant les caisses de retraites des ministères et administrations;

Considérant que la présentation des tarifs, prescrite par l'article 10 de notre ordonnance du 28 décembre 1814, n'a pas encore mis le gouvernement à portée de profiter des avantages qu'il a lieu d'attendre de l'imprimerie royale, et qu'en outre il n'a point été suffisamment pourvu par ladite ordonnance au contrôle que l'administration doit exercer sur cet important établissement, à l'effet d'en connaître la marche et les résultats, et de pouvoir en modifier, au besoin, l'administration dans l'intérêt de l'Etat;

Considérant, en ce qui regarde le fonds de liquidation de l'ancienne imprimerie, ainsi que la caisse de retraites et les pensions de l'imprimerie actuelle;

Que s'il a été convenable, soit à raison de la séparation qui a été opérée par notre ordonnance du 23 septembre 1814, des services, jusque là réunis, des pensions de l'imprimerie et du ministère de la justice, soit à cause des réductions et suppressions qu'a dû éprouver l'établissement par l'effet des circonstances, de donner à cette caisse les moyens spéciaux et les secours extraordinaires qui ont été pris sur le fonds de liquidation, il serait contraire aux règles, ainsi qu'aux lois précitées, de porter ces fonds au-delà de justes bornes, et d'en laisser jouir cette caisse après l'extinction des anciens services et la cessation des besoins extraordinaires qui en ont motivé l'affectation;

Que par-là on donnerait à la caisse de retraites de l'imprimerie et à ses divers employés des avantages dont ne jouissent point les caisses de retenue des autres administrations;

Que dès-lors il convient d'arrêter finalement le montant des secours à accorder à cette caisse, d'en limiter la durée, d'en assurer le retour au trésor, et de le faire jouir dès à présent de l'excédent du fonds de liquidation.

Sur le rapport de notre garde-des-sceaux, ministre secrétaire-d'état au département de la justice.

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Titre Ier. — *Régime administratif de l'imprimerie.*

Art. 1er. Le privilége général d'exécuter toutes les impressions au compte de l'Etat, exclusivement attribué à l'imprimerie royale avant le 1er janvier 1815, demeure supprimé, conformément à l'article 14 de notre ordonnance du 28 décembre 1814.

2. L'attribution exclusive donnée à l'imprimerie royale par l'article 8 de ladite ordonnance lui sera conservée seulement pour ce qui suit: 1° le service de notre cabinet et de notre maison; 2° celui de notre chancellerie et nos conseils; 3° les objets qui par leur nature exigent le secret ou une garantie particulière, tels que bons et effets du trésor, billets de loterie, congés, passeports, etc.; 4° l'impression et la distribution du *Bulletin des lois*.

3. En conséquence, il est permis à tous imprimeurs ou libraires d'imprimer et de débiter les lois et ordonnances du royaume, aussitôt après leur publication officielle au *Bulletin des lois*.

4. Il continuera d'être loisible à nos ministres et chefs d'administrations générales de s'adresser à l'imprimerie royale, ou de traiter avec tout imprimeur du commerce, pour les impressions nécessaires à leur service.

5. Il est interdit à l'imprimerie royale d'exécuter aucun travail d'impression, soit pour les administrations autres que celles spécifiées à l'article précédent, soit pour les particuliers, à moins d'une autorisation de notre garde-des-sceaux.

6. Les travaux et fournitures exécutés par l'imprimerie royale, à partir du 1er janvier de la présente année 1820, lui seront payés aux prix portés dans les tarifs annexés à la présente ordonnance.

7. Le directeur de l'imprimerie royale tiendra, à partir du 1er janvier de cette année, des écritures en bon ordre, dans lesquelles il ouvrira un compte à chaque nature de main-d'œuvre. Notre garde-des-sceaux se fera représenter lesdits comptes toutes les fois qu'il le jugera convenable, pour nous proposer tous les changemens et modifications que pourra commander l'intérêt de notre service.

8. Le directeur de l'imprimerie royale fournira gratuitement sept mille exemplaires du *Bulletin des lois* pour les besoins du gouvernement, et en fera la distribution selon l'état de répartition qui en sera arrêté par notre garde-des-sceaux.

9. Il n'est, d'ailleurs, rien innové aux précédens réglemens en ce qui concerne l'impression, la distribution et le prix de l'abonnement et le recouvrement des produits du *Bulletin des lois.*

10. Le directeur de l'imprimerie royale sera tenu d'imprimer gratuitement les Mémoires de l'Institut et les ouvrages de littérature, sciences et arts, ou tous autres, dont nous jugerons à propos, sur la proposition de notre garde-des-sceaux, d'ordonner la publication, à titre de récompense ou d'encouragement. La valeur de ces impressions ne pourra pas s'élever annuellement à plus de quarante mille francs. Cependant, si les travaux ordonnés pendant une année n'atteignent pas cette somme, l'excédent non employé viendra accroître le fonds destiné aux impressions gratuites pour les années subséquentes.

11. Le directeur continuera d'entretenir, conformément au décret du 28 mars 1813, quatre élèves qui seront instruits dans la manipulation typographique des caractères orientaux.

12. Aussitôt la publication de la présente ordonnance, il sera fait un nouvel inventaire général et estimatif du fonds mobilier de l'imprimerie royale par un commissaire délégué de notre garde-des-sceaux, contradictoirement avec le directeur de l'imprimerie. Les diminutions ou détériorations qui seraient survenues dans ledit mobilier depuis l'inventaire fait au 1er janvier 1815 seront payées par le directeur.

13. Le directeur demeurera responsable de tous les objets compris dans le nouvel inventaire, comme de propriétés appartenant à l'Etat. Il sera tenu de les entretenir et de les renouveler à ses frais, et il devra justifier en outre, chaque année, que le fonds mobilier de cet établissement a été augmenté d'au moins dix mille francs. Cette somme sera employée, sur la proposition du directeur et d'après les ordres de notre garde-des-sceaux, en gravures de poinçons, frappes de matrices, constructions de machines, et autres objets utiles au service.

14. Pour assurer l'exécution de l'article précédent, à l'avenir, et au 1er janvier de chaque année, il sera procédé à un inventaire contradictoire et estimatif sur lequel figureront les objets acquis pendant l'année précédente. Toutefois la pesée des caractères ne sera faite que tous les cinq ans : le poids et la valeur n'en seront portés dans les années d'intervalle que par évaluation, afin de ne pas interrompre inutilement le service.

15. Le directeur de l'imprimerie royale continuera de compter annuellement du produit de la vente du *Bulletin des lois* antérieur à 1815, ainsi que des Codes et ouvrages confiés à sa garde.

Lesdits produits feront la matière d'un compte qui sera soumis tous les trois mois à l'approbation de notre garde-des-sceaux. Immédiatement après l'arrêté de ce compte, le montant en sera versé au trésor royal, à titre de *recettes diverses.*

TITRE II. — *Dispositions concernant le fonds de liquidation et les pensions.*

16. Les sommes à prendre, en vertu de notre ordonnance du 28 décembre 1814, sur le fonds de liquidation de l'ancienne imprimerie,

our être versées à la caisse des retraites de l'imprimerie royale, sont et demeurent arrêtées à une rente annuelle de quarante mille sept cent onze francs quatre-vingt-quinze centimes, formant avec la rente de trois mille huit cent vingt-un francs, propre à ladite caisse, et avec ses fonds annuels de retenue (déduction faite, sur ces derniers fonds, d'une somme annuelle de deux mille cinq cent francs à employer en secours de maladies), la somme de cinquante-cinq mille deux cent soixante-douze francs quatre-vingt-quinze centimes, à laquelle s'élève l'état des pensions ordonnancé par notre garde-des-sceaux pour le 1er janvier 1820.

17. Le surplus du fonds de liquidation, soit qu'il consiste en rentes ou en toutes autres valeurs, sera versé immédiatement au trésor. La susdite rente de quarante mille sept cent onze francs quatre-vingt-quinze centimes fera retour au trésor de la manière qui va être prescrite ci-après.

18. Sur les extensions des pensions employées en l'état ordonnancé le 1er janvier de cette année, deux tiers profiteront au trésor jusqu'à extinction de la rente de quarante mille sept cent onze francs quatre-vingt-quinze centimes ci-dessus : l'autre tiers pourra être employé en concession de pensions annuelles.

19. Les dispositions des ordonnances et réglemens précédens sont abrogées en tout ce qui est contraire à la présente ordonnance.

20. Notre garde-des-sceaux, ministre secrétaire d'état au département de la justice, et notre ministre des finances, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera insérée au *Bulletin des lois*.

Donné en notre château des Tuileries, le 12 janvier, l'an de grâce 1820, et de notre règne le vingt-cinquième. *Signé* LOUIS.

Par le Roi :

Le garde-des-sceaux de France, ministre secrétaire d'état de la justice, *Signé* H. DE SERRE.

II.

LOUIS, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Nous nous sommes fait rendre compte de la situation des dépôts littéraires connus sous le nom de *bibliothèque Mazarine* et de *bibliothèque de l'Institut;* nous avons reconnu que ces deux établissemens, quoique placés dans un même bâtiment, dans des salles contiguës et qui se communiquent entre elles, étaient cependant séparés pour l'administration, le régime, les fonds, d'où il résultait de doubles emplois, de doubles charges, de doubles dépenses.

Voulant apporter dans cette partie un meilleur ordre, adopter pour l'avenir un système plus économique, et organiser le service d'après un mode plus simple, plus utile aux savans, aux hommes studieux, au public en général, sans nuire toutefois aux justes droits acquis par les personnes actuellement en exercice dans l'une et l'autre institution;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire-d'état de l'intérieur,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. La bibliothèque de l'Institut et la bibliothèque Mazarine seront réunies à partir du 1er janvier 1820.

2. Le nom de *bibliothèque Mazarine* sera maintenu pour l'établissement formé par cette réunion.

3. Cette bibliothèque sera régie par la commission administrative de l'Institut, et, sous sa direction, par un conseil administratif composé des bibliothécaires et conservateurs.

4. Le conseil proposera toutes les mesures relatives aux crédits, aux acquisitions et à tous les besoins de la bibliothèque.

La commission examinera les demandes, et en fera, s'il y a lieu, le rapport au ministre de l'intérieur, qui prendra les décisions convenables.

5. Toutes les personnes actuellement en exercice conserveront leurs fonctions et traitemens, suivant l'ordre indiqué dans l'état ci-annexé numéro 1er.

6. Au fur et à mesure des extinctions, les emplois seront réduits et classés au tableau ci-joint, n° 2.

7. La nomination du bibliothécaire en chef sera faite à l'avenir par nous, sur la présentation de la commission administrative de l'Institut et le rapport du ministre.

Les nominations aux places de conservateurs et sous-bibliothécaires seront faites par notre ministre de l'intérieur, sur le rapport de la commission administrative de l'Institut, d'après la présentation du conseil de la bibliothèque.

La nomination des employés et gens de service sera faite par la commission administrative, sur la proposition du conseil : le ministre en sera informé.

8. Un réglement particulier pour l'heure d'ouverture des salles et la durée des séances sera préparé par le conseil de la bibliothèque, et soumis par la commission administrative au ministre, qui statuera.

En attendant, le service se fera à la bibliothèque Mazarine nouvellement organisée, comme il s'est fait jusqu'ici à la bibliothèque de l'Institut.

9. Les sommes nécessaires à l'établissement seront portées dans le budget de l'Institut royal, à l'article des dépenses communes, et la justification de leur emploi entrera dans le compte général à rendre tous les ans par la commission administrative pour les fonds mis à sa disposition.

10. Notre ministre secrétaire d'état de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera insérée au *Bulletin des lois*.

Donné en notre château des Tuileries, le 16 décembre, l'an de grâce 1819, et de notre règne le vingt-cinquième.

Signé LOUIS.

Par le Roi :

Le ministre secrétaire d'état au département de l'intérieur,

Signé LE COMTE DECAZES.

ÉTAT N° 1er.

MM.	*Petit-Radel*, bibliothécaire en chef	6,000 f.	8,000 f.
	Charles, idem.	3,000	
	Feuillet, bibliothécaire adjoint.		3,000
	Amar, conservateur.		4,000
	Féletz, idem.		4,000
	Osmond, idem.		3,000
	Henri Dillon, idem.		2,000
	Aimé Guillon, idem.		2,000
	Boulanger, sous-bibliothécaire.	2,400	4,800
	Thiébault, idem	2,400	

MM. *Goujon*, sous-bibliothécaire économe.			1,600 f.
Nicolo-Poulo, employé.			1,200
Pagnier, idem.			1,200
Trois garçons de bibliothèque	à 900		2,700
Deux portiers.	à 720		1,440
Frais divers et achats, reliures, etc.			14,060
Total.			53,000

TABLEAU N° 2.

Un bibliothécaire en chef.			5,000
Deux conservateurs.	à 4,000		8,000
Deux sous-bibliothécaires.	à 2,400		4,800
Quatre employés.	à 1,500		6,000
Trois garçons de bibliothèque.	à 900		2,700
Deux portiers.	à 720		1,440
Achats et reliures.	8,000	}	12,060
Frais divers, chauffage, etc.	4,060		
Total.			40,000

Le ministre secrétaire d'état de l'intérieur,
Signé LE COMTE DECAZES.

AVIS.

M. Delestre-Boutage, libraire à Paris, rue des Mathurins-Saint-Jacques, n. 1, a l'honneur de prévenir MM. les libraires de Paris et des départemens, qu'il est seul éditeur des *Principes de jurisprudence française*, par M. Boutage, avocat à la cour royale, et professeur du Code civil à la faculté de droit de Paris, encore que le titre de cet ouvrage porte également le nom de M. Fournier jeune, libraire, rue Serpente, n. 14. En conséquence, il les prie de vouloir bien lui adresser leurs demandes directement.

☞ On désire : 1° avoir en communication sans déplacement; et au besoin acquérir les *Mémoires historiques* qui s'imprimaient à Amsterdam, chez Ledet et compagnie, de 1727 à 1740 ou environ.

Nous recommandons cet article à nos abonnés de la Hollande et aux bibliothécaires des départemens, en priant qui ceux posséderaient la collection de nous en donner avis le plus tôt possible.

2°, la *Métaphysique de Newton*, ou *Parallèle des sentimens de Newton et de Leibnitz*, 1740. Petit in-8° de 71 pages, plus un avis au public.

3°, acquérir : *Mémoires pour servir à l'histoire de J. B. Rousseau*; (différens des *Mémoires pour servir à l'histoire du célèbre Rousseau, etc.*; 1753, petit in-12.)

4°, acquérir : *Sentimens de citoyens*; in-8° de 8 pages.

S'adresser par écrit à M. Beuchot, rue Garencière, n. 5, ou de vive voix, les jours impairs du mois (dimanches et fêtes exceptés) de cinq à neuf heures du soir.

☞ On demande, pour une très-forte maison de librairie de Paris, un commis principal, âgé de 25 ans au moins, marié ou non, ayant fait quelques études, connaissant la comptabilité, la correspondance et le commerce de la librairie. On sera difficile sur tous ces points, ainsi que sur les renseignemens de moralité et garantie; on sera raisonnable pour le traitement : on pourra même y joindre le logement, si la personne est mariée, ce que l'on préférerait.

S'adresser à M. Beuchot, rue Garencière, n. 5.

Table des Articles contenus dans les Journaux du 31 *décembre* 1819 *au* 13 *janvier* 1820.

Nota. Pour les abréviations, voyez page 24.

Annales de l'industrie par Lenormand et Moléon (ne paraissent pas encore). Bachelier. (M. du 13)
Chaumière de Clichy. Eymery (J. de P. du 9.) — *Comment cela finira-t-il?* Mme Cellis. (J. des D. du 3.) — *Congrès de Carlsbad par de Pradt.* Bechet. (J. des D. du 3 et du 7.)
De la Chine par Grosier. Pillet aîné. (G. de Fr. du 11.) — *De la Corse par Agostini.* Dufart. (J. des Voy. XIV.) — *De l'éloquence politique par Laurentie.* Pillet aîné. (M. du 13.) — *Des gouvernemens par Regnault* Delaunay. (M. du 3.) — *Des hydropisies par Mondat.* (M. du 4.) — *Des proscriptions par Bignon* Brissot-Thivars. (C. du 10; M du 7.)
Grammaire allemande par Simon. L'Auteur. (M. du 4.)
Hermès classique par Poitier. L'Auteur. (J. des D. du 9.)
Jeunes femmes par Bouilly. L. Janet. (J. de P. du 2.) — *Journal des voyages par Verneur et Friéville.* Coinet. (M du 3) — * *Journey from Moscow to Constantinople by W. Mac-Michael.* A Londres. (J des Voy. XIV)
Langage des fleurs par madame Charlotte de Latour. Audot. (M. du 1er.)
Mémoires pour servir à l'histoire de la France en 1815. Barrois l'aîné. (C. des 8 et 9.) — *Mémoires sur les travaux publics d'Angleterre par Dutems* Gœury. (M. du 4.)
Nouveaux contes pour les enfans. Lonati. (J. des D. du 31.)
Opinion d'un jurisconsulte sur les dettes des émigrés par Dard. Le Normant. (G. de Fr. du 3.)— *Œuvres de l'abbé Proyart.* Méquignon fils aîné. (G. de Fr. du 9.)
Paris et le village Chaumerot jeune. (J. de P. du 13.)
* *Rapport du jury central par Costus.* (J. de P: du 13.) — *Réflexions soumises au roi par Kératry.* Baudouin. (J. des D. du 1er.) — *Règne de Louis IX par A. Dumesnil.* Maradan. M. du 11.)
Tableau des croisades par Caillot. Delaunay. (J. de P. du 2.) — *Traduction des débats relatifs au bill septennal par Fayot.* Plancher. (J. de P. du 6 et Supplément du 7.) — *Trophées des armées françaises.* Lefuel. (C du 13.)
Vie de Poggio Bracciolini par Shepherd. Verdières. (J. de P. du 4.) — *Vie d'Agricola, traduction de Tacite.* F. Didot (M. du 10.) — *Vœu d'un fidèle sujet par A. Hus.* Le libraire en face des Panoramas (J. de P. du 9.)
Zélie, reine des braves, par madame Montpezat de Rédern. Mongie aîné. (C. du 7.)

Table des articles contenus dans les journaux du 14 *au* 24 *janvier.*

Cours du Nord par Brown. A Bertrand. (J. des D. du 18.)
Dangers du magnétisme par Lombard aîné Dentu. (G. de Fr. du 18).
Famille Lillers par Saint-Prosper. Pichard (M du 14).
Maximes et pensées du prisonnier de Sainte-Hélène. Lhuillier (G de Fr. du 19).—*Mémoires pour servir à une nouvelle histoire de Louis XII.* F. Didot. (C. du 17).
* *Rapport du jury central par Costaz.* (J. de P. du 20).—*Royaume de Westphalie.* Marchands de nouveautés. (G. de Fr. du 19).

ETAT *des ventes de livres qui auront lieu du* 24 *au* 29 *janvier.*

RUE DAUPHINE, N. 20. Continuation de la vente de la bibliothèque de M. Courtois, commencée le 3, et qui durera jusqu'au 12 février inclusivement. *Catalogue* : M. Merlin (V. n° 3761 de 1819).

MAISON SILVESTRE, rue des Bons-Enfans, n. 30. Suite et fin de la vente de livres commencée le 10 et finissant le 25. *Catalogue* : M. Silvestre (V. n° 4023 de 1819).

RUE D'ANJOU-SAINT-HONORÉ, N. 16. A onze heures du matin, le 25, commencement d'une vente qui finira le 28. *Notice* : M. Silvestre (V. n° 216).

HÔTEL BULLION, rue J. J. Rousseau, n. 3. Continuation et fin de la vente de livres commencée le 17, pour finir le 27. *Catalogue* : M. Méquignon junior (V. n° 217).

ERRATA.

N° 174. *Tomes I, II, III et VIII*, lisez : *I, II, III et VI.*
N° 246. *Quatorzième livraison*, lisez : *Quinzième livraison.*
N° 270. *Oracle de la France*, lisez : *Oracle de la Fortune.*

BEUCHOT. PILLET AINÉ.

DE L'IMPRIMERIE DE PILLET AÎNÉ, RUE CHRISTINE, N° 5.